

## CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

### Séance du 14 décembre 2021 à 20H30 COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

#### Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Présents** : DELORT Francis, VILLETTE Patricia, DE VRIES-MEIJER Margaretha, GRANGER Sarah, CHATARD François, FORTIN Gabriel, PEZEYRE Valérie, PEYROUNY Bernadette.

**Absents** : REIX Christophe, Patrick REYJAL excusé, PAYEN Magali.

Madame PEZEYRE Valérie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 04 novembre 2021 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade ;
- Création d'emploi.

Le Conseil Municipal donne son approbation.

\*\*\*\*\*

#### **1/ Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

**Vu** l'avis du Comité Technique en date du 30 novembre 2021

Monsieur le Maire propose de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

GRADES D'AVANCEMENT	TAUX (%)
Tous les grades d'avancement des cadres d'emplois	100 %

Le Conseil Municipal approuve le taux de 100 % pour tous les grades d'avancement des cadres d'emplois.

## 2/ Redevance assainissement

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'afin d'établir leur prochaine facturation, la SAUR a besoin de savoir si la commune envisage, pour l'année 2022, une revalorisation de la redevance « assainissement ».

Le Conseil Municipal décide de maintenir la redevance assainissement comme suit :

- Prime fixe 80.00 €
- Prix du m<sup>3</sup> au compteur eau 1.00 €

## 3/ Création d'emploi

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non-complet à raison de 20h00 hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire au cadre d'emplois des adjoints administratif, au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Accueil du public ;
- Secrétariat de la mairie ;
- Gestion de la comptabilité, de l'état civil, de l'urbanisme, des listes électorales...

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour intégrer la création demandée.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF BUDGÉTAIRE	EFFECTIF POURVUS	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	FONCTIONS
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIF</b>					
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	20h00	Secrétariat de mairie, urbanisme, comptabilité, accueil...
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	20h00	Secrétariat de mairie, urbanisme, comptabilité, accueil...
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, **le Conseil Municipal décide :**

- **D'adopter** la proposition de Monsieur le Maire ;
- **De modifier** ainsi le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

## **7/ Questions diverses**

- Assainissement : deux foyers sont en attente de raccordement.
- Panneaux de signalisations : prévoir une commande pour l'année prochaine et à inscrire au budget.
- Colis des aînés : les colis vont être distribués par Bernadette PEYROUNY et Patricia VILLETTE. Ils seront accompagnés d'une lampe de poche et d'un stylo.
- Panneaux photovoltaïques : proposition de devis avec plusieurs possibilités :
  - Mauvaise orientation de la salle polyvalente : pas concluant ;
  - Pose de panneaux au sol : à chiffrer ;
  - Toit de la mairie : 6 panneaux pour 7 000.00 € (rentabilité économique de 200.00 € / an).Subventions du département et de l'Etat (DETR) possibles.
- Remplacement de Céline : il sera effectué par Valérie (secrétaire à Saint-Julien) mais les horaires vont changer durant cette période.
  - Lundi et jeudi : de 08h00 à 12h00
  - Vendredi : de 08h00 à 09h30
- Elections présidentielles et législatives à organiser en 2022 :
  - 10 avril 2022 : 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles
  - 24 avril 2022 : 2<sup>ème</sup> tour des élections présidentielles
  - 12 juin 2022 : 1<sup>er</sup> tour des élections législatives
  - 19 juin 2022 : 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives

**La séance est levée à 21h30.**